

N° d'agrégation : P 204081

Belgique – Belgique
P.P.
1190 Bruxelles 19
1/17120

L'insertion

n°57 – février 2005

Mensuel de la FeBISP (ne paraît pas en juillet - août)

Bureau de dépôt
1190 Bruxelles 19



Editrice responsable N. Hoffstadt - FeBISP - rue des Alliés, 307 - 1190 Bxl
Tél : 02 537 72 04 - Fax : 02 537 84 04 - E-mail : <mailto:hoffstadt@febisp.be> - Web : <http://www.febisp.be/>

Avec le soutien de la Commission communautaire française, de la Région de Bruxelles-Capitale,
de l'ORBEM et du Fonds social européen

Imprimé par le CF2m - rue Berthelot, 114-116 à 1190 Bruxelles (Tél : 02 538 01 92 - E-mail : <mailto:cf2000@win.be>)

QUI SOMMES-NOUS ?

La Fédération bruxelloise des organismes d'insertion socioprofessionnelle et d'économie sociale d'insertion (FeBISP) représente les organismes d'insertion socioprofessionnelle, les Missions Locales et les nouvelles initiatives de l'économie sociale d'insertion. Les 57 associations qui la composent ont en commun :

- d'avoir leur siège d'activités en Région de Bruxelles-Capitale ;
- de travailler dans le domaine de la formation et/ou de l'insertion socioprofessionnelle ;
- de mener leur action en favorisant également la participation, l'émancipation, la citoyenneté et la création de liens sociaux, l'égalité des chances ;
- de mener leur action en contribuant au développement socio-économique de la Région ;
- de s'inscrire dans des logiques de partenariats à tous les niveaux ;
- d'œuvrer en partenariat avec les pouvoirs publics (notamment l'ORBEM, la Cocof, l'IBFFP, les pouvoirs locaux, le FSE...) quant aux objectifs et aux moyens à mettre en œuvre.

Confrontées à des réalités communes, elles ont des intérêts à défendre, ensemble, à trois niveaux :

1. en tant que professionnels du secteur ;
2. en tant qu'associations reconnues et subventionnées par les pouvoirs publics ;
3. en tant qu'associations du non marchand employant des travailleurs.

En constituant la FeBISP, les associations membres se donnent pour objectifs prioritaires :

1. De renforcer leurs capacités professionnelles et d'expertise via

- l'organisation d'activités de formation et de recherche, permettant la meilleure pratique possible, ainsi que la compréhension du milieu où elle s'insère ;
- l'évaluation du partenariat « Publics / opérateurs / partenaires sociaux / pouvoirs publics / pouvoirs politiques » ;
- l'analyse des aspects éthiques et déontologiques ;

- l'examen critique de leurs pratiques afin de dégager les lignes de force des approches de l'ISP.

2. De définir des programmes d'action concertée.

- Notamment pour que les associations disposent des moyens nécessaires afin de répondre aux besoins constatés sur le terrain et aux missions d'intérêt général qui leur sont confiées ;
- l'amélioration qualitative de l'emploi et des conditions de travail dans le secteur, par l'instauration d'un véritable dialogue social avec les organisations syndicales ;
- participer à la consolidation et à la reconnaissance du secteur de la formation et de l'ISP au sein du secteur non marchand, tant au plan local, régional, communautaire que fédéral ;
- favoriser le développement de projets d'économie sociale.

3. D'agir solidairement vis-à-vis de nos interlocuteurs et de représenter le secteur de l'ISP dans les différents lieux où cela peut s'avérer nécessaire.

4. D'assister ses membres dans les domaines les plus variés (administratifs, juridiques, législatifs, comptables, pédagogiques, financiers...), de veiller à améliorer le fonctionnement de nos institutions pour leur permettre de se concentrer au maximum sur leurs tâches essentielles. En fonction des besoins et de nos moyens, ces tâches pourront être prises en charge soit par l'échange d'informations et de savoir-faire au sein de la FeBISP, soit par la mise sur pied de services propres, soit par le recours à des solutions externes.

Equipe exécutive de la FeBISP :

Gabriel Maissin, administrateur délégué - **Suzanne Beer**, secrétaire générale - **Valérie Dancart**, assistante de gestion - **Pierre-Alain Gerbeaux**, attaché relations institutionnelles - **Nathalie Hoffstadt**, attachée relations publiques & information - **Michèle Hubin**, attachée relations sociales - **Delphine Huybrecht**, attachée économie sociale - **Delphine Libert**, secrétaire de direction - **Ana Teixeira**, attachée pédagogique formation professionnelle.

Edito

Quoi de neuf ? Pas mal de choses, surtout au niveau des agendas. **L'économie sociale** sera **largement mise à l'honneur** début mars (plus de détails dans l'agenda) puisque 2 semaines seront simultanément organisées à Bruxelles :

- **La première**, organisée par Els Van Weert, Secrétaire d'Etat au développement durable et à l'économie sociale, se déroulera **du 7 au 11 mars**. Au cours de cette semaine, 5 « ambassadeurs de l'économie sociale » seront récompensés, dont l'un de nos membres : Poly Bonnevie. Félicitations ! Travailleurs et employeurs, vous êtes tous cordialement invités à prendre part à la journée de clôture qui se tiendra le 11 mars aux Beaux-Arts.
- **La seconde**, mise sur pied par Cera Foundation, La Fédération belge de l'économie sociale et coopérative (Febecoop), Solidarité des Alternatives Wallonnes et bruxelloises (SAW-B) et Syneco, aura lieu **du 7 au 12 mars** à l'ULB. Cette semaine est destinée avant tout aux étudiants.

Nous vous avons déjà demandé de noter la date de notre prochaine journée d'étude (le 26 avril 2005), à présent, vous pouvez prendre connaissance de son programme (présenté en page 4) en attendant le **dossier préparatoire sur la sécurité sociale prévu pour le prochain numéro de ce mensuel**.

« **Et le dossier de ce mois-ci ?** », me demanderez-vous... **Nous allons vous parler du C2E**. Oui, oui, vous avez bien lu. Ce sigle barbare signifie « Contrat pour l'Economie et l'Emploi ». Ce contrat vise à articuler pour une période de 5 ans (2005-2010) toute une série d'actions pour :

- Réduire le taux de chômage à Bruxelles par la création d'emplois et l'augmentation de l'accès des Bruxellois à l'emploi via la consolidation du processus de formation ;
- Remettre l'entreprise au cœur des préoccupations de la ville.

Le nouveau gouvernement de la Région a lancé ce vaste chantier dès sa mise en place en juin 2004. La première tâche du bureau d'études chargé d'élaborer le texte de base a été de contacter et de consulter une cinquantaine d'interlocuteurs parmi les forces vives les plus concernées par le projet. C'est ainsi que notre administrateur délégué, Gabriel Maissin, a pu répercuter le point de vue des acteurs de l'insertion socioprofessionnelle et des acteurs de l'économie sociale d'insertion. Si nous vous présentons ce contrat dans ce numéro, ce n'est pas par hasard : vous allez être vous-aussi amenés dans les prochaines semaines à participer à l'élaboration du C2E. Dans seconde phase de consultation, vous aurez l'occasion de préciser les apports que vous pourrez fournir.

Si vous avez un moment de libre n'hésitez pas à signer le « Manifeste du pacte associatif bruxellois » (détails en page 6) et vous distraire au festival « Regards sur le travail » organisé par le P'tit Cin...

L'équipe de la FeBISP

Sommaire

Actualités	p. 4
→ La sécurité sociale en Belgique, une sexagénaire pleine d'avenir ?	p. 4
→ Pédagothèque online pour l'intégration des « TICE » en ISP	p. 5
→ Manifeste pour un « pacte associatif » bruxellois	p. 6
→ Gratuité de la STIB pour les bénéficiaires du revenu d'intégration	p. 7
→ Des industries dans la ville ?	p. 8
Dossier du mois	p. 9
→ Le Contrat pour l'Economie et l'Emploi ou C2E...	p. 9
→ Le C2E : un « triptyque » sympathique	p. 11
→ Des modules ISP toujours plus ISP	p. 13
→ Point de vue : Réinterroger l'emploi - dispositif d'insertion et de formation professionnelle afin de redéfinir un nouveau projet porteur global et réaliste pour nos formateurs, stagiaires et associations...	p. 16
Annonces	p. 19
Agenda	p. 19
→ Le travail de la FeBISP du 15/01 au 15/02	p. 19
→ Activités	p. 21

Actualités

LA SECURITE SOCIALE EN BELGIQUE, UNE SEXAGENAIRE PLEINE D'AVENIR ?

Pour la 8^{ème} fois, la FeBISP vous invite à sa journée d'étude. Cette année, elle aura lieu **le mardi 26 avril 2005 de 9 à 17h à « L'Association 29 rue Blanche – Mouvements de Femmes ».**

Les objectifs :

- Fournir une information exhaustive sur les principes et le fonctionnement du système belge de sécurité sociale ;
- Fournir quelques indications sur les autres systèmes en vigueur au sein de l'UE (les principales différences) ;
- Lister et expliquer les enjeux et les modifications découlant des politiques mises en œuvre aux niveaux européen et national.

Le thème :

Le 28 décembre 1944, le gouvernement belge instaurait par un arrêté-loi la Sécurité sociale des travailleurs salariés, concrétisant ainsi le Pacte de solidarité sociale conclu dans la clandestinité par les patrons et les syndicats au printemps de la même année.

Depuis, le système s'est développé. Il a accompagné la croissance économique et sociale des Trentes Glorieuses, traversé les deux chocs pétroliers des années septante, et résisté jusqu'à présent aux attaques répétées

depuis les années quatre-vingt des apôtres du néolibéralisme.

Comment fonctionne notre système de Sécurité sociale ? Quelle différence entre assurance et assistance ? Quels sont les principes et les sources de financement, pourquoi parle-t-on de mécanisme de redistribution ? Pourquoi parle-t-on de gestion paritaire ? Quels sont les liens avec les politiques d'emploi et d'activation ? C'est à ces questions que tenteront de répondre nos intervenants de la matinée.

Mais impossible en 2005 de parler de la Sécurité sociale sans présenter le contexte européen et ses incidences sur les politiques au niveau national. Nous consacrerons donc une partie de la journée à la présentation des orientations politiques de l'Union européenne à travers la Stratégie européenne pour l'emploi, la méthode ouverte de coordination, les objectifs du Sommet de Lisbonne...

Enfin, traiter de la Sécurité sociale belge, c'est aussi évoquer les thèses et les arguments qui visent sa remise en cause ou ses ajustements. Pour cela, nous avons invité des politiques et des représentants des organisations de travailleurs à

venir débattre et répondre aux questions du public.

En décembre 2004, la Sécurité sociale passait le cap des 60 ans. Un bel âge pour une seconde jeunesse !

Le programme :

Animation de la journée par **Sylvain Bertrand**, Président de la FeBISP

8h45 à 9h15 : *Accueil des participants*

9h15-12h45 : *Portrait de la Sécurité sociale*

Introduction : des origines de la Sécurité sociale aux défis contemporains par **Gabriel Maissin**, Administrateur délégué de la FeBISP

Contenus et mécanismes de fonctionnement et de décision

- Les différents secteurs du système d'assurance sociale
- Organisation paritaire et mécanismes de décision par **Alain Squilbeck**, Doyen des juges, Tribunal du Travail de Bruxelles

Le financement de la sécurité sociale

- Un budget propre
- Les flux financiers, des cotisations sociales vers l'ONSS et vers les différents secteurs, les modes de ré-

partition (forfaitaire ou proportionnel au salaire)

- Equilibre et déficit, perspectives à moyen et long terme

par **Nicole Fasquelle**, Attachée au Bureau fédéral du Plan

L'Etat et les politiques sociales

- Intervention dans le budget de la Sécurité sociale, réduction des charges sociales, activation de l'assurance-chômage et contrats de travail à statut particulier (Maribel, ACS, PTP...), financement alternatif...

par **Michel Jadot**, Président du comité de direction SPF Emploi, Travail et concertation sociale

Questions et échanges avec le public

12h45 - 13h45 : pause déjeuner

13h45 - 17h00 : *Quel avenir pour la Sécurité sociale ?*

Le système de sécurité sociale à l'épreuve des orientations politiques européennes

- Les politiques mises en œuvre et leurs objectifs
- La législation communautaire en matière de couverture sociale des travailleurs entre les Etats membres.

par **Elise Williame**, Directrice générale, coordinatrice des Relations internationales, SPF Sécurité sociale

Quelles orientations pour la Sécurité sociale en Belgique ?

- Pour répondre à quels facteurs (démographie, accès aux soins de santé, chômage structurel...)
 - Avec quelles contraintes (budget, politiques européennes)
 - Selon quel modèle de gestion (paritaire ou tripartite)
- par **Pierre Reman**, Directeur de la FOPES

Réforme ou rénovation de la sécurité sociale belge, des pistes en discussion

Table-ronde :

- **Philippe Van Muylder**, secrétaire général de la FGTB Bruxelles
- **Jacques Debatty**, secrétaire fédéral adjoint de la CSC Bruxelles
- **François Martou**, Président du MOC
- **Karine Lalieux**, députée fédérale PS

Conclusion de la journée par **Suzanne Beer**, Secrétaire générale FeBISP

Lieu :

« **Association 29 rue Blanche** »
Rue Blanche, 29
1060 Bruxelles.
Entrée libre (possibilité d'acheter des sandwiches sur place)
Infos :
Pierre-Alain Gerbeaux
☎ 02 537 72 04

PEDAGOTHEQUE ONLINE POUR L'INTEGRATION DES « TICE » EN ISP

Depuis l'année 2000, les recherche-actions¹ soutenues par Bruxelles Formation ont permis le développement d'actions de recherche, d'expérimentation et d'évaluation des ressources TICE (Technologies de l'Information et de la Com-

munication dans l'Education)² adaptées aux publics adultes en formation, ainsi que la formation des formateurs et la création d'un dispositif de diffusion de ces ressources pédagogiques. Les actions ont été réalisées en collaboration avec des associations re-

groupées autour de Lire-et-Ecrire Bruxelles et de Brutech, dont plusieurs membres de la FeBISP : le GAFFI, le CIRE, le NADI, le COLLECTIF ALPHA, les centres CASI-UO/COFTEN, CFS, CENFORGIL, FOBAGRA, CEFA-UO, FIJ, CF2M.

La diffusion des travaux auprès d'un large public de professionnels est une étape importante dans la démultiplication des actions d'intégration des ressources liées aux TICE en ISP.

D'ores et déjà, les ressources réunies et rendues disponibles sur le site

<http://www.pedagotheque.be/> sont en train de s'étoffer.

Il propose des bases de données de didacticiels et des ressources online capitalisées grâce à la collaboration de divers formateurs/formatrices et de pédagogues de référence. Ces derniers ont accès à un espace pédagogique scientifique au sein duquel ils peuvent développer les ressources et réflexions thématiques leur correspondant.

L'objectif poursuivi par le site est de rendre largement accessibles aux formateurs et aux formatrices en ISP, les outils et les ressources liés aux TICE, par l'utilisation de bases de données intégrant

l'identification, le classement et l'évaluation des didacticiels, exercices online, documents et sites pédagogiques.

Ce site comprend :

- Plus d'une centaine de sites pédagogiques évalués et commentés, parmi lesquels des sites pédagogiques francophones « incontournables ». Ces sites sont classés par catégories (ressources TICE, réflexions, forums, contenus spécifiques : français, mathématiques, langues, informatique...) et commentés selon des critères pertinents produits par les formateurs ISP bruxellois ;

- Plusieurs dizaines de didacticiels testés, évalués et commentés par divers formateurs et formatrices (alphabétisation, formation qualifiante, préformation) auprès de leurs publics.

Une grille d'évaluation produite collectivement sert de référence pour ce travail.

Les résultats de ce travail seront mis en ligne sur le

site

<http://www.pedagotheque.be/> ;

- Des compte-rendus des pratiques et des réflexions pédagogiques : divers formateurs/trices ont été interrogés sur leur pratique (démarches suivies et outils utilisés).

L'expertise issue de ces recherches-actions est aujourd'hui (re)connue par divers autres opérateurs de formation (alphabétisation, formation de base, formation qualifiante), participant ainsi à la diffusion des démarches entreprises en région bruxelloise.

Ana Teixeira

-
- 1 Rapport final de recherche-action sur les TICE en Région bruxelloise / Convention de recherche-action n°80308 – Bruxelles Formation CF2M, personne de contact : José Mateos
 - 2 Les TICE désignent tous les outils à caractère pédagogique s'appuyant sur l'usage des nouvelles technologies informatiques.

MANIFESTE POUR UN « PACTE ASSOCIATIF » BRUXELLOIS

Estimant que « le temps est venu de construire un nouveau partenariat entre les pouvoirs publics et les associations », les gouvernements de la Région de Bruxelles-Capitale et de la Communauté Française ont mis à leur programme la réalisation du Pacte associatif. Ils visent ainsi à « créer

les conditions d'une citoyenneté active, développer, encourager cette citoyenneté et placer la culture du débat au centre du processus démocratique ».

Parce que, devant de tels enjeux, il est nécessaire et prudent d'affermir à la fois la position et l'identité du

monde associatif, quelques associations - dont la FeBISP - ont pris l'initiative de rédiger ce manifeste. Elles appellent à y adhérer toutes les associations et acteurs du monde associatif qui partagent le même point de vue.

Le texte du manifeste et toutes les informations prati-

ques s'y rapportant sont disponibles sur le site <http://www.cbcs.be/> (onglet « documents de référence », dossier "Pacte associatif bruxellois")

Premières signatures :

- Association francophone d'aide aux handicapés mentaux (AFrAHM)
- Conseil bruxellois de coordination sociopolitique (CBCS)

- Coordination laïque de l'action sociale et de la santé (CLASS).
- Département social de la Haute Ecole Paul-Henri Spaak
- Fédération bruxelloise des organismes d'insertion socioprofessionnelle (FeBISP)
- Fonds contre les affections respiratoires (FARES)
- Inter-Environnement Bruxelles

Les adhésions au manifeste peuvent être envoyées par

courriel au CBCS à <mailto:cbcs@misc.irisnet.be> en utilisant le formulaire prévu à cet effet (disponible à cette adresse <http://www.cbcs.be/db/cbcs/Default.asp?Page=29>).

Contact :

Conseil bruxellois de coordination sociopolitique (CBCS asbl)
Avenue Voltaire, 135
1030 Bruxelles
☎ 02 511 89 59
<mailto:cbcs@misc.irisnet.be>

GRATUITE DE LA STIB POUR LES BÉNÉFICIAIRES DU REVENU D'INTEGRATION

Jusqu'à ce jour, les bénéficiaires du revenu d'intégration sociale (ex-minimexés) doivent payer 7,70 euros par mois pour emprunter les transports en commun. A partir du 1er mai, ils pourront voyager gratuitement, sans restriction d'horaire, sur le réseau de la STIB.

Grâce à une attestation du CPAS, les bénéficiaires du revenu d'intégration sociale pourront demander un abonnement gratuit à la STIB. Trois millions d'euros seront réservés au budget à cet effet. Selon les premiers cal-

culs, effectués par le Cabinet du Ministre de la Mobilité, Pascal Smet, cette enveloppe ne sera pas entièrement utilisée. Les surplus pourraient être réservés aux demandeurs d'emplois qui ont passé un « contrat de projet professionnel » avec l'ORBEM. Ces derniers recevraient, en échange de preuves de déplacements, des tickets de transport pour se rendre aux convocations et rendez-vous liés à leur recherche d'emploi.

Lors de l'inauguration de la Maison de l'Emploi de Molenbeek en septembre 2004,

la Ministre Françoise Dupuis, chargée entre autres de la formation professionnelle, affirmait déjà : « *Une de mes premières préoccupations sera de créer un statut unique du stagiaire en formation. Dans un premier temps, il faudra généraliser le remboursement des frais de transport à tous les demandeurs d'emploi qui ont conclu un contrat de formation avec Bruxelles Formation ou auprès d'un organisme agréé* ». Nous n'attendons donc plus que la concrétisation de ces bonnes paroles...

Nathalie Hoffstadt

DES INDUSTRIES DANS LA VILLE ?

Dans son dernier dossier¹, la FGTB Bruxelles s'inquiète de l'avenir de Bruxelles. Depuis que la ville est devenue la capitale de l'Europe, les bureaux s'y sont multipliés de manière impressionnante et le tissu industriel disparaît petit à petit du paysage urbain.

Pour la Centrale culturelle Bruxelloise (CCB) « *Les conséquences des mutations de l'emploi industriel sur les chiffres du chômage, sur le tissu urbain et sur les relations collectives de travail constituent autant de questions qui méritent d'être posées et débattues* ».

C'est pourquoi la centrale syndicale a choisi d'attirer l'attention, de poser des balises en vue d'ouvrir et d'approfondir le débat dans un dossier rassemblant diverses contributions d'observateurs privilégiés.

Différents regards et analyses de la problématique :

- Mises en perspective de **Mateo Alaluf** et **Christian Vandermotten** de l'ULB

ainsi que d'**Evelyne Léonard** de l'UCL ;

- Points de vue politiques de **Charles Picqué**, Ministre-Président du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale et d'**Evelyne Huytebroeck**, Ministre régionale bruxelloise chargée de l'environnement, de la politique de l'eau et de l'énergie ;
- Point de vue patronal de **Christian Franzen**, administrateur délégué de l'Union des entreprises bruxelloises (UEB) ;
- Point de vue d'un investisseur public via **Luk Daems**, administrateur général adjoint de la Société de Développement pour la Région de Bruxelles-Capitale (SDRB) ;
- Point de vue de la Centrale des Métallurgistes de Brabant (CMB) via **Paul Binje**, président ;
- Et bien sûr, le point de vue de la **FGTB Bruxelles**.

Nous avons besoin d'un débat serein, explique Philippe

Van Muylder, secrétaire de la FGTB Bruxelles.

La désindustrialisation de Bruxelles n'est pas inéluctable : « *le secteur industriel a sa place, notamment l'agroalimentaire, qui peut parfaitement s'intégrer dans le tissu urbain* ».

La FGTB refuse le chantage patronal à la délocalisation : « *nos entreprises industrielles doivent affronter la concurrence internationale en développant des produits de qualité, en innovant et en investissant dans la formation des travailleurs* ». Elle demande donc que le gouvernement bruxellois investisse massivement dans la recherche (3 % du PIB) et mène une politique ciblée et lisible afin d'attirer les capitaux étrangers.

De même, elle croit dans l'investissement, dans l'enseignement et la formation.

¹ Bureau d'Etudes de la FGTB Bruxelles, « Bruxelles : des industries dans la ville ?! », Les dossiers de la FGTB de Bruxelles n°6 – janvier 2005, 35p.

LE CONTRAT POUR L'ÉCONOMIE ET L'EMPLOI OU C2E...

Le C2E n'est pas une nouvelle molécule, mais le sigle un peu hermétique du « Contrat pour l'économie et l'emploi - Bruxelles 2005-2010 ». Le nouveau gouvernement de la Région a lancé ce vaste chantier, dès sa mise en place en juin 2004.

Dans un premier temps, un bureau d'études a été chargé d'élaborer une synthèse « à partir d'une vaste consultation des forces vives sur base d'une première liste des cinquante interlocuteurs les plus concernés ». C'est dans ce cadre que Gabriel Maissin, administrateur délégué de la FeBISP a pu répercuter le point de vue des acteurs de l'insertion socioprofessionnelle et des acteurs de l'économie sociale d'insertion¹.

Aujourd'hui, un document assez volumineux a été transmis aux partenaires sociaux (syndicats et employeurs) qui auront à examiner et à donner leurs avis sur les lignes de force de ce « contrat ». Viendra ensuite une nouvelle phase de concertation élargie pour que chacun puisse se situer par rapport à ces objectifs et apprécier quelle contribution chacun peut y apporter.

Quel est le contenu du C2E ?

Avant toute chose, il s'agit d'un projet orienté vers le développement économique de la Ville-région. Le diagnostic est connu. Ce centre d'affaires international qu'est Bruxelles, situé régulièrement dans les toutes premières places des classements en matière de revenu moyen par habitant ou en indice de richesse, connaît un développement extrêmement déséquilibré. L'indice le plus connu de ce développement paradoxal est le taux de chômage de 21 %. Mais d'autres indices doivent faire l'objet d'une attention accrue : délocalisations d'activités, perte des emplois manufacturiers et industriels, déséquilibre du marché immobilier, exclusion et pauvreté, etc.

Face à ce diagnostic fort contrasté², le C2E se donne pour objectif la correction de ces déséquilibres structurels régionaux à l'horizon

2010. Objectif ambitieux qui se décline selon trois axes stratégiques :

1. L'accès des Bruxellois à l'emploi ;
2. Le redéploiement économique de Bruxelles ;
3. La mise à niveau des outils publics.

Chacun de ces axes est décliné à son tour en mesures plus précises. Certaines de ces mesures se situent dans la continuation ou le renforcement des actions existantes (par exemple tout ce qui gravite autour du partenariat des opérateurs ISP avec l'ORBEM). D'autres mesures, par contre, seront concrétisées lors de la consultation et dans l'implémentation du contrat durant l'année 2005 (par exemple les choix et le développement des Centres de références pour la formation professionnelle).

Les opérateurs de l'insertion socioprofessionnelle et de l'économie sociale d'insertion auront à se pencher dans les semaines à venir sur l'ensemble de ce contrat afin de participer au mieux à cette seconde phase de la consultation et à préciser quels sont les apports qu'ils peuvent fournir, quels sont les domaines dans lesquels leur action peut porter le maximum de résultats.

C'est pourquoi nous proposons aujourd'hui une première approche de ce texte. En essayant de nous concentrer sur les domaines prioritaires qui sont les nôtres : l'accueil et le suivi des demandeurs d'emploi dans leur parcours d'insertion ainsi que la recherche d'emploi et la formation professionnelle pour les publics les plus fragilisés en termes d'accès à l'emploi et à la formation (voir les articles d'Ana Teixeira et de Pierre-Alain Gerbeaux).

C'est surtout au niveau de l'axe 1 que les opérateurs d'ISP pourront avoir la contribution la plus pertinente, c'est évident. Notons que deux questions doivent retenir toute notre attention à ce niveau :

1. Le renforcement et la consolidation du partenariat de nos organismes avec l'ORBEM

dans le cadre de la « gestion mixte du marché de l'emploi »³ puisque le contrat stipule que cette démarche « en partenariat » est tout à fait vitale pour améliorer la performance des politiques régionales de lutte contre le chômage ;

2. La mise en place d'une meilleure interface emploi/formation, ce qui suppose que l'on remette sur l'ouvrage cette vieille notion de « parcours d'insertion », non pas pour en redéfinir abstraitement le concept, mais dans le dessein plus pragmatique, plus opérationnel, d'offrir les meilleures chances possibles aux demandeurs d'emploi par une collaboration et une articulation des différents acteurs.

L'axe 2 est centré en priorité sur le développement économique et les entreprises. Le contrat accorde une place importante aux mesures visant à favoriser la localisation des activités (politique en matière de terrains et d'infrastructures), à recadrer les aides économiques et les incitants fiscaux, à la revitalisation du commerce et à stimuler les secteurs de pointe et la recherche-développement. Peu de mesures de cet axe concernent directement notre secteur. À l'exception peut-être de celles qui visent à soutenir plus spécifiquement la création d'activités génératrices d'emplois pour les Bruxellois, qui permettent la mise au travail des populations locales dans différents secteurs du non-marchand et des services de proximité, l'accueil de la petite enfance et l'aide aux personnes...

Effectivement, sur ces créneaux, des expériences de formation, dont on pourrait s'inspirer, avec débouché direct à l'emploi ont déjà été menées qui ont prouvé leur utilité. De même, dans cet axe figure également les mesures visant à soutenir l'économie sociale. L'accélération de la mise en œuvre de l'ordonnance régionale sur les ILDE (Initiatives locales de développement) peut constituer, en effet, une possibilité de créer des

emplois utiles et destinés en priorité à des publics fragilisés. Plusieurs projets sont dans les starting blocs ...

Enfin l'axe 3, qui vise à une « mise à niveau » des structures publiques régionales (ORBEM, Bruxelles Formation, SDRB, etc.) ne semble pas nous concerner à première vue. Or, il est évident que, dans un contexte où le secteur associatif est un partenaire important⁴ des organismes publics régionaux, l'intégration de manière correcte de ce partenariat dans leur fonctionnement constitue un enjeu important. Redéfinir les termes d'un véritable partenariat qui ne soit pas conçu dans l'esprit d'une simple sous-traitance, mais bien dans celui d'une complémentarité des missions avec la définition claire des méthodes et des objectifs que chacun doit atteindre.

Le contrat pour l'économie et l'emploi n'est à ce stade qu'un plan d'action. Il reste à vérifier si l'ensemble des acteurs appelés à le soutenir est également capable de mobiliser ses énergies pour en assurer la réalisation. Pour sa part, le secteur associatif de l'insertion, les Missions Locales et les initiatives d'économie sociale d'insertion sont prêtes à y répondre positivement et concrètement.

1 Une occasion de mettre en lumière les points forts de nos deux mémorandums rédigés à l'occasion des élections de juin 2004. Parmi les cinquante personnes figuraient aussi nos collègues Jean-Noël Cuvelier (Mission Locale d'Etterbeek) et Olivia P'Tito (ALE, Mission Locale de Molenbeek et AFT Molenbeek Formation)

2 Pour une approche plus détaillée, on lira :

C. Vandermotten, *Évolution et perspectives de l'industrie manufacturière bruxelloise*, in *Bruxelles : des industries dans la ville*, Publication de la FGTB, 2005

et G. Maissin, *Bruxelles : l'urgence socioéconomique*, paru dans *Démocratie* n° 13, juillet 2004. Ces deux textes sont téléchargeables sur <http://www.febisp.be/> (documents online)

3 http://www.febisp.be/ISP/lois/gestion_mixte.html

4 Tant en termes d'heures de formation prestées (1.500.000 heures, soit l'équivalent de Bruxelles Formation) qu'en termes de personnes accueillies et orientées dans les Missions Locales, les Ateliers de recherche active d'emplois, etc.

LE C2E : UN « TRIPTYQUE » SYMPATHIQUE

C'est chose faite, la première mouture du Contrat pour l'économie et l'emploi (C2E), conformément à la déclaration gouvernementale, a été adressée pour consultation aux *forces vives bruxelloises*.

« Triptyque »¹, ce contrat l'est à plus d'un titre.

- Il comporte trois parties (Titre I, II et III) respectivement intitulées : « Approche stratégique », « Plan d'action prioritaire 2005-2010 » et « Chantiers opérationnels » ;
- Il vise à rassembler l'ensemble des acteurs bruxellois classés selon 3 types : les acteurs publics, les entreprises privées et les acteurs du non marchand ;
- Il se décline en 3 axes stratégiques (cf. l'article de Gabriel Maissin) ;
- Il comporte 6 priorités (un multiple de trois donc !) divisées en 24 chantiers d'actions prioritaires (toujours un multiple de 3 !).

La première partie fera, à n'en pas douter, consensus et unanimité tant son contenu fait place au bon sens. Ainsi de l'énumération non exhaustive d'une série de facteurs expliquant le taux de chômage élevé ; ainsi de la liste des principes communs d'action indispensables à l'exécution de ce Contrat (approche volontariste, vision transversale du développement durable de la ville/région, vision prospective, approche concertée et participative, volonté de mettre à niveau les outils publics...)

La seconde partie, par le vocabulaire employé, donne le ton et la posture à adopter par tout signataire au contrat : il faudra se montrer volontariste pour faire siennes les priorités énoncées, pour relever les défis pointés et pour s'engager dans les chantiers de mesures prioritaires qui en résultent. Mais que l'on se rassure, là encore cela ne devrait pas poser de difficulté puisque le niveau de discussion demeure très général facilitant ainsi le consensus.

Ce qui ne signifie pas que ces deux premières parties ne sont pas nécessaires. Au contraire, quel que soit le type de projet, avant de se lancer dans l'action, il est légitime et indispensable de vérifier que toutes les parties prenantes adhèrent à des valeurs et des objectifs communs ; cela permet d'éviter nombre de discussions et incompréhensions qui

ralentissent d'autant l'étape de la mise en œuvre. Néanmoins, le C2E gagnerait en crédibilité à préciser plus finement des concepts tels *le développement durable* ou *la bonne gouvernance* ou encore *la citoyenneté*.

Outre ces remarques d'ordre lexical, signalons que ces deux premières parties contiennent des affirmations ou des hypothèses érigées en postulats quelque peu excessifs à nos yeux. Exemples :

La formation « courte et orientée business » semble la solution pour l'accès à l'emploi (cf. l'article d'Ana Teixeira).

Par ailleurs, en matière de lutte contre la discrimination à l'embauche, « la formation constitue en effet le meilleur antidote contre le chômage et supprime de plus tout prétexte au refus d'embauche ». Pourtant nombre de demandeurs d'emploi qualifiés ne décrochent pas d'emploi. Pourtant d'autres prétextes sont bons pour expliquer un refus : la situation familiale (souvent utilisée à l'encontre des mères), la mobilité et l'absence de moyen de transport particulier...

Enfin sur les 118 pages (hors annexes) qu'il compte, le C2E véhicule l'idée d'une homogénéité de la population des demandeurs d'emploi : seul un petit paragraphe traite des 18-25 ans ; un chantier (n°10 : « Lutte contre la discrimination à l'embauche », nous y reviendrons par la suite) fait référence à une catégorie particulière de demandeurs d'emploi. Ce postulat d'un groupe homogène expliquant sans doute la mise en exergue du remède miracle que constituent les actions de « formation courte orientée business » !

Hormis ces quelques remarques et compte tenu de la structure logique du document qui part du général pour tendre vers le concret, c'est sur la troisième partie qu'il conviendra de se pencher attentivement. Pour l'heure, voici ce qu'il nous semble important d'en retenir.

24 chantiers opérationnels sont répartis selon les trois axes stratégiques : 12 chantiers pour l'axe I, 9 pour l'axe II et 3 pour l'axe III (cf. encadré : liste des chantiers). Chacun est détaillé sous forme de fiche structurée en 5 points :

- Priorités et défis ;
- Description du chantier : objectifs, descriptif opérationnel, conditions de succès, résultats attendus ;
- Promoteur et partenaires ;
- Action(s) 2005 ;
- Action(s) après 2005.

De nombreux chantiers (en majorité dans l'axe 1) concernent les opérateurs d'ISP et d'économie sociale d'insertion ; 7 supposent une participation directe de leur part et 8 une collaboration plus périphérique.

En matière d'accompagnement des demandeurs d'emploi (chantier 1), l'objectif est de renforcer la qualité et l'individualisation de l'accompagnement. Pour cela le C2E préconise la généralisation du CPP à l'ensemble des DE de moins de 50 ans en privilégiant une approche qualitative des entretiens et en renforçant le rôle central des conseillers ORBEM vis-à-vis des autres professionnels. Parmi ces derniers, si ceux des Missions Locales sont cités, il convient d'ailleurs d'ajouter les OISP de formation à la liste des partenaires dans la mesure où ceux-ci assurent un travail d'accueil des DE aux différentes étapes de leur parcours d'insertion.

En matière de récolte et de communication d'offres d'emplois (chantier 2), l'objectif est de diminuer la part du marché caché et d'améliorer l'accès aux offres pour les DE. La généralisation du Réseau des Plates-formes locales pour l'Emploi auquel collabore l'ensemble des OISP constituera l'un des outils pour y parvenir.

En matière de service local aux demandeurs d'emploi (chantier 3), via la création de Maison de l'Emploi dans l'ensemble des 19 communes bruxelloises. Il conviendra néanmoins d'être attentif aux finalités assignées à ces structures, notamment en matière de *coordination locale des opérateurs d'emploi, de formation et d'insertion* sous peine d'ajouter un nouvel échelon à une mission jusqu'à présent dévolue aux Missions Locales.

Certains chantiers légitiment des actions déjà mises en œuvre et pilotées par les OISP ou auxquelles elles participent. Ainsi du chantier 4, qui vise à renforcer le Service Bruxellois aux Employeurs (SBE) expérimenté par l'ORBEM, les 9 Missions Locales et l'OOTB. De même, du chantier 7 qui préconise notamment une action *d'amélioration de l'infor-*

mation sur les réalités socio-économiques de leur région aux élèves de terminale. On peut y déceler la volonté de généraliser l'action JEEP assurée par les Missions Locales en partenariat avec l'ORBEM et la Communauté française.

En lien direct avec la formation professionnelle, on peut citer les chantiers 7, 8 et 9 dans lesquels les OISP de formation sont cités comme partenaires (cf. l'article d'Ana Teixeira).

En matière de lutte contre la discrimination à l'embauche (chantier 10), là encore les OISP ont une légitimité à s'impliquer dans les actions préconisées (cours de langue, formation qualifiante). Même à supposer que la formation soit la panacée en matière d'accès à l'emploi, le C2E ne vise, curieusement, le développement d'actions que pour le public *bruxellois d'origine étrangère*. En l'occurrence, il est regrettable et de surcroît discriminatoire et illégal que ne soient pas considérés comme public-cible les étrangers. Serait-il prévu un durcissement de la législation à l'encontre des titulaires d'une carte de séjour de 5 ans et des ressortissants de l'Union européenne ? Appliquons la présomption d'innocence : il s'agit certainement d'une coquille qui sera corrigée dans la version définitive du Contrat sous peine de voir nombre d'acteurs refuser de le signer.

Les chantiers 6 et 21 concerneront également la FeBISP et ses membres, anciens et nouveaux. En effet, depuis décembre 2004, l'Assemblée générale de la fédération a adopté la modification des statuts visant à accueillir et représenter les asbl bruxelloises d'économie sociale d'insertion. Notons à ce propos que le chantier relatif à l'économie sociale, s'il n'apporte rien de nouveau, reprend les objectifs, les actions et les échéances prévus.

Enfin, en matière de mise à niveau des structures publiques, signalons la reconnaissance du secteur non marchand comme acteur à part entière de la concertation sociale dans la composition du CESRB aux côtés des représentants des entreprises marchandes et des classes moyennes et des représentants des travailleurs (chantier 22).

Sympathique, cette première version du Contrat l'est assurément : volontariste, rassembleuse, consensuelle.

On peut néanmoins regretter le rôle passif, dévolu aux entreprises marchandes. Qu'attend-on d'elles ? Qu'elles daignent communiquer leurs offres d'emploi après une démarche proactive des acteurs publics et non marchand (chantier 4). La logique est plutôt celle de la carotte et du bâton : les aides financières seront conditionnées à l'analyse des « retombées pour les Bruxellois en termes de formation et d'emplois, à la création d'activités économiques durables dans certaines zones prioritaires, à la transmission systématique à l'ORBEM des offres d'emploi » (chantier 16). Sans nul doute cela doit être intégré à la panoplie des mesures tant la situation est grave. Déplorons néan-

moins l'absence de trace du concept, pourtant également « très tendance », de responsabilité sociale des entreprises.

Ceci montre bien que cette première version du C2E est encore à discuter. Un véritable débat paraît en effet nécessaire si l'on veut que du statut de « triptyque », le contrat devienne une trière² efficace dans la lutte contre le chômage et pour la création d'emplois. Pour sa part, la FeBISP se tient prête à embarquer.

Pierre-Alain Gerbeaux

1 Ouvrage ou œuvre littéraire, musicale, plastique composé(e) de trois parties, de trois scènes. Petit Larousse illustré, 1988.

2 Du grec *triérés*, navire de guerre à trois rangs de rameurs superposés. Petit Larousse illustré, 1988.

DES MODULES ISP TOUJOURS PLUS ISP

Que propose le Contrat pour l'Economie et l'Emploi en matière de formation professionnelle ?

Entre autres, des chantiers opérationnels qui concernent directement l'ISP :

- Le développement de la complémentarité et des interfaces entre l'emploi, la formation professionnelle et l'enseignement qui devrait se traduire par le développement de la formation et l'embauche des Bruxellois grâce à la création de chèques formation dès 2006 et à l'amélioration du travail d'orientation professionnelle des élèves de terminale ;
- La création de cinq nouveaux centres de références professionnels (CDR), en partenariat entre l'ORBEM, Bruxelles Formation, le VDAB d'une part et les fonds sectoriels de l'autre, destinés tant aux élèves, aux enseignants et aux travailleurs qu'aux demandeurs d'emploi. Ces nouveaux CDR offrant, dans une économie de moyens, un cadre technologique de pointe à tous ces publics, seraient créés en priorité dans les secteurs et métiers suivants : Technologies de l'information et de la communication « TIC », Garages et Carrosseries automobiles, Cons-

truction & Rénovation urbaine, Horeca et Logistique ;

- le développement de formations courtes, spécifiques, articulées avec les dispositifs de placement et d'accès à l'emploi, en vue de corriger les faiblesses linguistiques de nombreux demandeurs d'emploi, attire particulièrement notre attention.

Lors de l'inauguration de la Maison de l'emploi de Molenbeek, la Ministre Françoise Dupuis, membre du Collège de la COCOF chargée de la Formation professionnelle précisait qu'à Bruxelles, 40 % des offres d'emploi exigent la maîtrise de la deuxième langue. Et développant son point de vue sur cette orientation : « *C'est dire si, pour un demandeur d'emploi, apprendre les langues, c'est augmenter ses chances de trouver un emploi. La maîtrise d'une ou plusieurs langues est une compétence requise quel que soit le secteur d'activités ou le métier visé. Elle devra donc se retrouver, de manière transversale, dans toutes les formations qualifiantes proposées aux demandeurs d'emploi* ».¹

Le contrat s'engage sur des pistes de formation sans définir précisément le, les publics

auxquels il s'adresse. Il est vrai que des modules courts de formation peuvent développer des compétences transversales, utiles quels que soient le secteur d'activités et/ou le métier ou encore compléter des compétences formations longues par des compétences dites « spécifiques ». Le principe s'aligne sur le fonctionnement d'un grand nombre de fonds sectoriels de formation qui forment de manière continuée les travailleurs à l'évolution des pratiques d'un secteur et/ou d'un métier.

Le projet Equal-Valid², qui a porté sur le développement de systèmes expérimentaux de reconnaissance d'acquis, l'expérimentation de passerelles entre opérateurs de l'enseignement, de la formation et de l'insertion professionnelle pourrait préfigurer une construction et l'articulation du dispositif de la formation en modules courts de formation. L'enjeu est de coordonner les actions de formation à partir des niveaux d'acquis des stagiaires avant, pendant et après chaque opération de formation dans le but d'organiser des passerelles entre opérateurs. Bruxelles Formation, participant au projet à Bruxelles, envisage de fluidifier les parcours de formation des demandeurs d'emploi grâce à une reconnaissance automatique des acquis dans le cadre de passerelles clairement identifiées. Le dispositif ISP tient à défendre son expertise pédagogique et sa spécificité dans la construction des passerelles avec les autres opérateurs de formation professionnelle.

A partir de quand parle-t-on d'un module court de formation ? A partir de quels critères estimer la durée d'un module de formation ? S'il s'agit d'augmenter « l'employabilité » des demandeurs d'emploi plutôt que leur niveau de qualification, comment considérer alors le niveau d'employabilité d'un demandeur d'emploi peu qualifié ? En raison de ses prédispositions personnelles, de son niveau de qualification, de son expérience professionnelle ?

Pour le public ISP, il s'agit de remédier à de nombreuses lacunes qui ne relèvent pas toutes du domaine strict de l'apprentissage. Les OISP insistent sur le temps nécessaire pour aboutir à de réelles performances pédagogiques avec des publics particulièrement peu

qualifiés. Aujourd'hui, les programmes de formation en préformation, en formation de base et en alphabétisation font en moyenne 400 heures. Les formations organisées par les opérateurs de formation qualifiante et les Ateliers de formation par le travail nécessitent entre 800 et 1600 heures. A l'issue d'une formation qualifiante, les stagiaires sont censés avoir acquis (en un temps record) un niveau de qualification équivalent à celui poursuivi dans l'enseignement technique et professionnel.

L'idée de réguler la formation professionnelle via une économie de moyens entre les différents opérateurs, peut apparaître bien évidemment pertinente... La volonté de générer une plus grande circulation des usagers entre tous les opérateurs de la formation professionnelle implique une plus grande homogénéité et complémentarité des niveaux de formation entre tous les opérateurs. Mais faut-il le répéter : le public accueilli en ISP n'est pas le même que celui des autres opérateurs de formation professionnelle... Dans le dispositif ISP, les durées de formation génèrent des temps d'accompagnement, de guidance et de suivi-psychosocial, complémentaires à l'action de formation, indispensables à l'intégration de nombreux demandeurs d'emploi, stagiaires ISP. Dans le souci de mieux articuler le passage entre la formation et l'emploi, les OISP souhaiteraient notamment organiser à tous les niveaux de formation du dispositif d'insertion socioprofessionnelle des stages en entreprise à caractère formatif, visant tant l'exploitation des acquis que l'orientation professionnelle des stagiaires, et qui soient reconnus en tant que tels par Bruxelles Formation.

L'augmentation de modules courts de formation pourrait engendrer dans les statistiques sur l'offre de formation à Bruxelles, une réelle augmentation du nombre de stagiaires ayant accès à un module de formation par année... Le seul hic est que toutes ces personnes ne soient pas véritablement mieux formées !

La circulation des usagers de faible qualification n'est pas si facile à provoquer, elle dépend souvent de facteurs affectifs, socio-économiques étrangers au parcours de forma-

tion. L'hypothèse d'un dispositif construit à partir d'un modèle standardisé, sans lien avec les spécificités du public ISP, pourrait produire nombre de conséquences négatives pour ce public déjà fragilisé. L'enchaînement exclusif de modules courts de formation pourrait en effet :

- Porter préjudice à la cohésion des groupes si utiles en termes de motivation, de stimulation, de progression des stagiaires ;
- Entraîner le roulement des stagiaires d'un module à l'autre et donc provoquer à long terme une nouvelle discontinuité des apprentissages ;
- Décourager ceux qui, d'un module à l'autre, ne trouveraient plus de place en formation ;
- Induire des parcours de formation moins « efficaces » en termes de mise à l'emploi ;
- Et surtout dénaturer les règles d'accueil du public ISP en constituant à la manière de l'enseignement de nouvelles formes de relégation ; or quand le dispositif ISP est devenu le dernier recours, quelle autre alternative existe-t-il pour ce public ?

L'opportunité d'organiser des modules courts de formation doit être envisagée comme un moyen de consolider l'offre existante, en augmenter l'attrait et l'efficacité. La finalité du dispositif tend à faire évoluer un public démuné vers plus d'émancipation sociale, dans un emploi stable et de qualité. Le fait est que l'insertion socioprofessionnelle repose tant sur la formation que sur la construction du projet professionnel ; c'est ici que réside la différence principale entre le dispositif ISP et ses autres partenaires. Les OISP se refusent à faire du formatage à l'emploi, sans respect des besoins de son public cible. Ils revendiquent d'atteindre leurs objectifs de formation moyennant les moyens nécessaires pour y arriver. Ils veulent, dans le respect bien sûr des cahiers de charges, être reconnus pour leur compétence

à définir des durées et des contenus précis de leurs programmes de formation pour qualifier leur public et le mener vers l'emploi.

Par ailleurs, un autre des principes essentiels du C2E est de vouloir lutter contre la discrimination à l'embauche par la formation. Sans vouloir polémiquer sur la pertinence de ce lien (car la formation ne résout pas un chômage devenu structurel à Bruxelles), c'est sans compter la discrimination à la formation où, faute de places, sélectionner devient de plus en plus problématique ! Quand un centre de formation organise une journée d'inscription entre 9 et 17h00 et qu'à 8h15, 100 personnes sont déjà devant la porte pour une capacité d'accueil de 12 stagiaires ; comment gérer le problème ? On peut imaginer donc l'écart entre l'offre et la demande !

Vivement donc la rencontre entre partenaires pour traduire de manière opérationnelle des chantiers touchant de loin ou de près à la formation professionnelle. Comme le dit le C2E : « L'efficacité et l'efficience des mesures se juge par rapport aux résultats obtenus au regard des objectifs fixés et aux moyens engagés pour obtenir ces résultats ». Tout est une question d'objectifs et de moyens consentis pour y arriver... Il est important donc d'identifier au plus vite : quel public pour quel opérateurs de formation et aboutir enfin à la prise en compte du besoin de l'accroissement de l'offre du dispositif ISP.

Ana Teixeira

1 http://www.francoisedupuis.be/code/fr/real_disc_detail.asp?pk_id_discours=24

2 présentation du Projet Equal Valid sur les sites suivants :
<http://www.promsoc.be/valqt/EqualvalidFor.htm>,
<http://cf2mweb.phpnet.org/equal/>

Point de vue

REINTERROGER LA RELATION EMPLOI-DISPOSITIF D'INSERTION ET DE FORMATION PROFESSIONNELLE AFIN DE REDEFINIR UN NOUVEAU PROJET PORTEUR GLOBAL ET REALISTE POUR NOS FORMATEURS, STAGIAIRES ET ASSOCIATIONS...

Depuis déjà longtemps le secteur de l'insertion socioprofessionnelle porte une préoccupation de l'accès à l'emploi des exclus ou des « peu qualifiés ». Il a développé ses actions dans un cadre réglementaire qui, aujourd'hui, organise une offre structurée de formation tentant de répondre à ces défis tout en cherchant à s'articuler aux opérateurs institutionnels de la formation et de l'emploi.

On peut dire que ce travail facilitant l'accès à l'emploi est mené avec beaucoup de souplesse et de proximité avec nos publics. Il demande que nous adaptions en permanence nos dispositifs et nous permet de créer parfois de réelles opportunités de préformations ou de dispositifs d'accès qualifiant à différents métiers.

Pourtant, parallèlement à ce travail, le marché de l'emploi continue à évoluer à Bruxelles vers des pratiques de sélectivité accrue, d'exigences souvent discriminatoires. Faute d'emploi, nos publics sont souvent relégués dans des activités de formations de plus en plus longues ou d'emplois peu attractifs.

Cette évolution du marché de l'emploi donne aujourd'hui lieu à un discours « adaptationniste » sur les exigences croissantes à intégrer dans nos dispositifs pour arriver au « bon emploi ». Ce qui augure d'une sélectivité nécessaire à l'accueil de nos publics pour maintenir une bonne image de notre secteur qui prouve ainsi sa performance et sa crédibilité sur le terrain du vrai emploi et dans ses rapports aux autres opérateurs institutionnels traditionnels.

La notion du « bon emploi » s'est imposée progressivement à nous comme le nirvana de l'emploi (en référence au secteur privé) alors que nos pratiques de terrain nous ancrent dans la réalité du non marchand et de publics de plus en plus exclus...

Aussi, tout en intégrant les nombreux principes de réalité quant aux exigences du marché de l'emploi, nos formateurs se trouvent aujourd'hui pris entre un discours et des pratiques contradictoires. L'objectif de l'emploi s'éloigne, mais les attentes se renforcent et se concentrent sur le secteur de l'insertion, solution de dernier recours alors que les exigences du marché ne font que se renforcer.

Notre relation à nos publics est teintée de cette ambiguïté qui nous pousse à épouser des logiques de contrainte et à les répercuter sur eux, sans avoir de position claire sur les limites de notre travail, de notre engagement et sur des perspectives réalistes que nous pourrions proposer positivement.

C'est l'objet de cette note qui simplement désire **renouveler le débat** et exprimer un discours positif et clair à l'égard de nos publics et de nos formateurs.

Pour avancer sur cette question, il nous semble utile de remettre quelques balises qui devraient nous permettre de repositionner notre travail et reconstruire des perspectives propres à notre secteur ainsi qu'une alliance objective (ou un contrat) avec notre public.

Le secteur de l'insertion ne peut se développer dans une logique « utilitariste » à coté des autres opérateurs institutionnels. On doit rappeler le projet initial d'éducation permanente qui porte notre secteur, sa place comme un des premiers échelons du « parcours d'insertion », son positionnement et sa proximité au sein des publics en situation d'exclusion. Tous ces éléments ne nous permettent pas de rentrer dans un mode opératoire subsidiaire...

Il reste que, si l'exclusion se renforce, nous devons toujours rester accessibles au plus

grand nombre et tenir compte de situations de plus en plus complexes...

C'est pourquoi notre discours vers nos publics ne peut pas simplement reprendre les exigences du marché de l'emploi. Nous devons éclaircir notre position quant aux possibilités que nous avons pour agir sur l'accès à l'emploi, mais aussi ce que nous proposons pour développer celui-ci en cohérence avec nos pratiques et les possibilités des personnes que nous encadrons.

Ce sont les **2 axes** que nous proposons de débattre.

L'emploi dans le privé n'est pas notre seule finalité et si nous le visons en tant qu'objectif, il faut aussi le relativiser, tout en améliorant les freins à son accès.

On connaît les exigences des employeurs et les effets fluctuants de la situation socio-économique sur l'emploi et notre secteur. A force d'agiter une cible qui semble souvent fuir, nos formateurs et stagiaires s'épuisent parfois dans un travail dont ils ne maîtrisent de fait que certains éléments... Ne vaut-il pas mieux travailler à construire une approche qui, tout en garantissant la finalité du processus de formation, visible et valorisé au premier plan le parcours et le travail mené ?

Pour contrer toute exclusion, notre objectif est bien d'aller le plus loin possible tant sur le plan de la compétence que de sa reconnaissance et de faciliter des passerelles dans les dispositifs internes et externes. Reconnaître cet objectif comme principal, c'est s'engager sur divers terrains de la validation, et de passerelles entre opérateurs et dispositifs de formation, pour réduire les difficultés d'accès de chacun. Il s'agit de créer un système qui fait lien entre formation professionnelle, enseignement et insertion... et de disposer d'une réelle capacité d'innovation (reconnue) en ces domaines.

Quant aux résultats de mise au travail, ne nous focalisons pas sur les critères et résultats du « vrai emploi » qui pour heureux qu'ils sont et, preuves d'une qualité, ne mesurent d'abord que la difficulté et/ou l'ouverture du marché du travail et de la société.

Mais peut-être n'est-ce pas sur ce terrain précis que le secteur associatif et de l'insertion a le plus à amener comme perspectives et message d'espoir d'emploi...

L'économie sociale et l'insertion socioprofessionnelle peuvent participer à ouvrir des perspectives d'emplois et à répondre à des besoins de cohésion sociale et de développement local.

Aujourd'hui, ces 2 secteurs se vivent comme proches, pour des raisons historiques mais ne s'articulent pas réellement. Les besoins repérés dans le secteur socio-éducatif en général, font peu l'objet d'un travail de réflexion d'articulation des dispositifs de formation et d'emploi, ou même d'analyse sur des croisements possibles de mesures de soutien ou de politiques... Pourtant, nous pouvons dire qu'un **potentiel de réponses** existe bien. Une interaction des deux secteurs permettrait de valoriser un savoir-faire, une richesse et une cohésion régionale.

Prenons comme exemples :

- Le secteur des **TIC dans les écoles**, repéré par ailleurs par l'OCDE (Organisation de Coopération et de Développement Economiques) comme élément discriminant de pratiques amenant les bons résultats de l'enseignement en Flandre... Le secteur associatif possède des compétences en formation professionnelle, en maintenance, en création d'outils pédagogiques de base adaptés... Alors que beaucoup d'écoles peinent à assurer une maintenance et une simple formation de base d'enseignants. Il nous semble qu'entre les deux un renforcement est possible.
- Les **flux régionaux du réemploi** de matériel informatique à réutiliser en lien avec des préoccupations de gestion de l'environnement, nous paraissent être aussi des occasions de développer en alphabétisation ou ailleurs, de nouvelles compétences et infrastructures, des demandes qui, au final, enclenchent toujours un accroissement des compétences et donc d'une richesse régionale. En ce domaine, le « réemploi » (ou les secteurs du recyclage et de l'environnement) et les politiques régionales qui y sont liées peuvent aussi être des sources d'activités économiques, sociales et même de so-

lidarités avec les pays du Sud, en lien avec les populations d'origine étrangère discriminées.

- Enfin, **d'autres secteurs** moins techniques tels « l'aide aux personnes » et d'autres services de collectivités peuvent certainement aussi être des lieux de collaborations et de créativité vers des dispositifs qui intègrent les réalités de notre Région.

Au final, sans vouloir faire le tour des champs des possibles, il nous semble que l'associatif d'insertion et d'économie sociale peut générer des axes positifs créateurs de perspectives. Notre discours sur l'emploi ne peut plus envisager de perspectives étroites et simples, mais doit se battre pour ouvrir **une approche plus globale de l'inclusion**.

Bien entendu, certains prétendent à nouveau qu'il ne s'agit pas là de « vrais emplois » et que les pouvoirs publics interviennent au moins en partie pour les financer...

Nous pensons que ce raisonnement est très court, et que des marges d'actions existent, mais aussi que des logiques d'actions nouvelles peuvent fonctionner à coût marginal en utilisant des moyens et compétences déjà existants dans le secteur associatif. Il s'agit en quelque sorte d'en **faire plus avec l'existant**, avec des moyens marginaux ou en combinant d'autres politiques, mais dans une approche qui décroïsonne les champs d'intervention de la formation et de l'emploi.

Contrairement à certains, nous croyons que l'associatif peut être lieu d'incubation, de lancement d'initiatives très diverses qui font sens avec sa mission de base : la lutte contre les différentes formes d'exclusion.

Nos pratiques internes nous montrent, par exemple dans notre cas précis, comment en développant des activités de réemploi informatique au départ de formations qualifiantes, nous avons pu créer de l'emploi en « économie sociale » au Nord qui lutte contre la discrimination à l'embauche, des projets d'économie populaires et des liens durables au Sud et, ensuite comment aujourd'hui ces projets modifient en finale nos formations et activités pour déboucher sur de nouvelles pistes de travail, besoins et perspectives

d'actions en réseaux d'acteurs (alphabétisation, outils multimédias...).

Nous défendons notamment l'idée que **l'économie sociale et l'insertion doivent s'imbriquer, c'est à dire se compléter et s'épauler dans de mêmes lieux ou associations**, car des économies d'échelles, des transferts de compétences, des lieux d'insertion et de nouveaux projets peuvent de cette manière ainsi être créés.

Cette idée qui va parfois à l'encontre des pratiques institutionnelles qui voudraient voir nos secteurs plus étanches, donc plus identifiables et faciles à contrôler...

Elle défend la légitimité sociale de l'associatif dans des actions plus globalisées et plurielles de lutte contre l'exclusion dans un champ institutionnel qui, par définition, cloisonne toujours les domaines d'intervention.

Cette légitimité est renforcée par la nécessité sociale de sortir du tunnel actuel, et d'explorer des solutions mieux articulées ou interactives, mais moins coûteuses aussi et, pourquoi pas, rassurantes et claires pour les pouvoirs publics, mais surtout de créer des dynamiques d'intégration, des champs sociaux de l'action qui, à terme, produiront des solutions économiques porteuses de cohésion sociale.

D'un point de vue plus politique, lier formations et recherche de perspectives d'emplois, nous semble aussi amener une autre reconnaissance de notre secteur que celle d'un dispositif de la dernière chance, qui semble toujours nous disqualifier dans une logique de primauté de fait du diplôme sur le marché du travail et, d'une course et hiérarchie à la « vraie qualification » sur laquelle nous n'aurons pas vraiment de prise, ni d'alliés.

Enfin, il faut sans doute que nous pratiquions la pédagogie du développement de projet, domaine dans lequel nous pouvons prétendre à une qualification. Aucun projet ne se développe sans des espaces de libertés et de soutiens directs ou non... Vouloir leur donner un cadre trop rapidement ou trop strict, c'est étouffer dans l'œuf toutes les dynamiques, et si les opérateurs agréés aujourd'hui par ailleurs, ne peuvent pas en ce domaine donner confiance dans un projet plus global... Qui le pourra ?

Cette approche demandera sans doute aussi une révolution culturelle dans nos propres équipes d'intervention, de réfléchir à des stratégies d'exploration et d'articulation de l'économie sociale aux pratiques d'insertion et de besoins régionaux.

Des exemples montrent que c'est possible..., pourvu que nous puissions agir en ces domaines avec souplesse et penser globalement.

Nous proposons d'y réfléchir en accord avec nos publics et, aussi pour que la dynamique de notre secteur ne s'étiolle pas dans de vains combats.

Bernard Goffinet
Cf2m ASBL

Annonces

Offres d'emploi

La **Mission Locale de Molenbeek** recrute un(e) **assistant(e) social(e)**.

Description des tâches :

- animation et organisation de déterminations professionnelles
- animation de groupe JEEP
- suivi individuel d'un public de chercheurs d'emploi

Profil et conditions :

- niveau graduat
- statut ACS

Envoyez CV & lettre à :
AMIS asbl
Bernard DELHOUX
Bd Léopold II
1080 Bruxelles

<mailto:amis.direction@misc.irisnet.be>

La **Mission Locale de Bruxelles-Ville** recrute un(e) **encadrant(e) d'équipe de bâtiment**.

Profil et conditions :

- niveau gradué ou ESS
- statut ACS bruxellois
- connaissances théoriques et techniques dans les métiers de bâtiment
- expérience dans la conduite d'équipe
- sens des relations humaines
- connaissance du marché de l'emploi bruxellois

Envoyer CV & lettre à l'attention de :
MLOC de Bruxelles asbl
Mme VANDERSTRAETEN
Bd. E. Jacquain, 50

1000 Bruxelles
☎ 02 377 07 01

mailto:mloc_bxl_ville@hotmail.com

La **Maison de Quartier d'Helmet asbl**, recrute un(e) **responsable administratif/ve et financier/ère** pour contrat temps plein.

Profil et conditions :

- niveau graduat ou universitaire
- expérience indispensable

Envoyer CV & lettre à :
Maison de Quartier d'Helmet asbl
Pascale Desrumaux
rue Philomène, 39
1030 Bruxelles
<mailto:mql.administration@swing.be>

Agenda

LE TRAVAIL DE LA FEBISP DU 15 JANVIER AU 15 FEVRIER

17/01	<ul style="list-style-type: none"> • Choix des ambassadeurs de l'économie sociale au Cabinet de la Ministre Els Van Weert • Réunion du Pacte Associatif • Rencontre avec le Directeur Général de Bruxelles Formation
18/01	<ul style="list-style-type: none"> • Réunion du Conseil d'administration de la FeBISP • Réunion du Comité de gestion du Fonds socioculturel et sportif • Réunion du Conseil d'administration du CBCS • Réunion de travail avec Agnès de Gouy (COCOF) sur les modalités de contrôle • Rencontre avec le Nadi sur le conventionnement 2005 Brufor
19/01	<ul style="list-style-type: none"> • Réunion avec Pierre Malaise concernant CP ILDE-EI • Réunion du Comité de Pilotage Tripartite Cocof • Rencontre Monsieur Pluvinage de la CSC

20/01	<ul style="list-style-type: none"> Préparation de la semaine de l'économie sociale à l'ULB
21/01	<ul style="list-style-type: none"> Réunion du Groupe de travail économie sociale à la FeBISP
24/01	<ul style="list-style-type: none"> Réunion du Groupe de travail DOFFO de la CCFEE chez Carrefour Formation Réunion du Groupe de travail "Fracture numérique" chez Banlieues asbl
25/01	<ul style="list-style-type: none"> Bureau CCFEE Réunion du Groupe 2 "économie sociale" à l'ORBEM Réunion du Comité tripartite ANM (Région) au Cabinet du Ministre Benoît Cerexhe Rentrée de la Société Royale d'Economie Politique de Belgique (SREPB). Thème : Les fins de carrière: quelle évolution pour le marché du travail et quel impact sur la société ?
26/01	<ul style="list-style-type: none"> Statuts de l'UBENM à la CENM
27/01	<ul style="list-style-type: none"> Réunion du Conseil d'administration CESSoc Préparation de la réunion au Cabinet Cerexhe pour projets 2005 chez REVES asbl Réunion au Cabinet Cerexhe avec REVES asbl pour projet 2005 Rencontre avec Eric Buysens (FGTB)
28/01	<ul style="list-style-type: none"> Rencontre avec Denis Grimbergh (CDH) Réunion du Bureau de l'Alternance
31/01	<ul style="list-style-type: none"> Réunion du Conseil d'administration de la FeBISP Assemblée générale de la FeBISP
01/02	<ul style="list-style-type: none"> Interview avec Monsieur Dauchot pour le journal "esprit libre" Réunion de coordination projet Equal CREASOC chez SAW-B
02/02	<ul style="list-style-type: none"> Réunion du Groupe de travail Missions Locales à la FeBISP Conférence téléphonique avec le Québec
03/02	<ul style="list-style-type: none"> Réunion du Comité de gestion Réduire et Compenser à la FeBISP Assemblée Générale et Conseil d'administration Réduire et compenser (CP 329) Rencontre avec Martine Devos : dialogue sur action de formation à la Cobeff Réunion avec Febecoop sur propositions de travail
04/02	<ul style="list-style-type: none"> Réunion des mandataires Cessoc de la Fesefa à la Fesefa Organisation de la semaine fédérale de l'économie sociale au Cabinet de la Ministre Els Van Weert
08/02	<ul style="list-style-type: none"> Bureau CCFEE Réunion du Comité de gestion FFISP Réunion du Groupe de travail Réflexion Pédagogique Formations de base à la FeBISP
09/02	<ul style="list-style-type: none"> Rencontre avec Michel Pluvillage de la CSC Rencontre avec un étudiant faisant son mémoire sur les discriminations à l'embauche : informations
14/02	<ul style="list-style-type: none"> Préparation du Groupe de travail ISP-construction avec Henri-Marc Fivet et Maffeo Duccoli sur la méthodologie Equal Valid à la FeBISP Conseil d'administration de la Fesefa
15/02	<ul style="list-style-type: none"> Task force PS (emploi/formation) au Parlement Bruxellois Jury "Hors-pistes" à la Fondation Roi Baudouin Conseil d'administration du CBCS Rencontre avec Claudio Modolo au CECLR pour l'évaluation de la troisième session de formation « lutte contre les discriminations à l'emploi » Réunion de préparation aux événements ESI avec les partenaires bruxellois au SRDU

ACTIVITES

<p>04/03 à 14h</p>	<p>Regards sur le travail. Septièmes rencontres documentaires autour de la question du travail les 4, 5, 6, 7, 13 et 23 mars</p> <p>Depuis sept ans, le P'tit Ciné organise « Regards sur le travail », des rencontres documentaires autour de la question du travail et de ses mutations. Sept ans de réflexion, de films et de débats pour mieux saisir les enjeux contemporains du monde du travail. Cette année, nous vous proposons une douzaine de projections de films, de débats et de rencontres avec des cinéastes, des comités de chômeurs, des sociologues, des chercheurs, des travailleurs, des gens de terrain, des passionnés de documentaire, des représentants politiques, des citoyens... En tout une quinzaine de films et une vingtaine d'invités pour une édition encore plus riche que les années précédentes.</p> <p>Dans ce cadre, une projection-débat autour de l'insertion et des groupements d'employeurs aura lieu le vendredi 4 mars 2005 à 14h suite à la projection du film « On s'en sortira » de Jérôme Paul.</p> <p>Le débat sera animé par Suzanne Beer (secrétaire générale de la FeBISP) avec Benoît Cerexhe (Ministre bruxellois de l'Economie et de l'Emploi), Henri-Marc Fivet (directeur Centre FAC), Jérôme Paul (réalisateur), un représentant du GEIQ (Groupement d'Employeurs pour l'Insertion et la Qualification) (sous réserve), des patrons d'entreprises et des responsables des centres de formation organisant des stages de formation en entreprises et Pierre Lardot (Président de la Mission Locale d'Ixelles).</p>	<p><u>Lieu de la projection-débat :</u> Espace Delvaux Place Keym 1170 Bruxelles Bus 41 – 95 – 96 Parking gratuit dans la galerie commerçante face l'Espace Delvaux <u>Entrée :</u> 2,5 € et 1,25 € (art 27)</p>
<p>09/03 De 20h à 22h</p>	<p>Un autre monde est possible, une autre économie y contribue déjà</p> <p>De nombreuses voix contestent le système économique dominant basé exclusivement sur le profit et la spéculation.</p> <p>Les acteurs de l'économie sociale construisent au quotidien une économie respectueuse des femmes et des hommes, et de leur environnement. Depuis plus d'un siècle, cette « autre » économie contribue à redonner du sens et à construire un autre modèle de développement. Quelle est aujourd'hui sa place et son rôle dans le mouvement altermondialiste ?</p> <p><u>Orateurs :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Els Van Weert, Secrétaire d'Etat au développement durable et à l'économie sociale • Alain Anciaux, professeur d'économie sociale, ULB • Gabriel Maissin, administrateur-délégué de la FeBISP • Un ou deux représentants du monde des ONG et du mouvement altermondialiste <p>Ce débat est organisé dans le cadre de la semaine de l'économie sociale qui aura lieu du 7 au 12 mars 2005 à l'ULB. Le programme détaillé de cette semaine est disponible sur http://www.febisp.be/agenda.html</p> <p>Cette semaine est destinée avant tout aux étudiants, contrairement à la semaine fédérale reprise ci-dessous qui s'adresse aux employeurs et travailleurs de l'économie sociale.</p>	<p><u>Lieu du débat :</u> Université Libre de Bruxelles Campus du Solbosch H 1309 Avenue Franklin Roosevelt, 50 1050 Bruxelles</p>
<p>Du 07 au 11/03 (journée festive de clôture)</p>	<p>Semaine fédérale de l'économie sociale du 7 au 11 mars 2005</p> <p>Au cours de cette semaine, 5 thèmes seront placés sous les feux des projecteurs. Pour 2005, les thèmes suivants ont été retenus : l'entrepreneuriat socialement responsable, les coopératives d'activités, la TCI (avec une attention particulière pour la réduction de la fracture numérique), la diversité et les relations Nord-Sud. Cinq projets modèles se verront décerner le titre d'« ambassadeur de l'économie sociale ». Ainsi, "Poly Bonnevie" sera mis à l'honneur le vendredi 11 mars et articulera sa journée sur le thème de la diversité autour des activités qui se dérouleront au Bozar. Vous êtes tous cordialement invités à prendre part cette journée de clôture le 11 mars (programme du jour sur http://www.febisp.be/)</p>	<p><u>Lieu de la journée de clôture :</u> Bozar Rue Ravenstein, 23 1000 Bruxelles <u>Infos complémentaires :</u> Isabel Haest ☎ 02 227 51 27</p>

<p>14/03 à 18h30</p>	<p>Séance d'information pour la rentrée académique 2005 de la FOPES La FOPES a pour objectif la formation universitaire d'agents de changement dans le domaine économique et social. La formation est destinée aux adultes qui n'ont pas eu la possibilité d'entreprendre des études par la voie habituelle ou qui ne trouvent pas dans les filières existantes une formation répondant à leurs aspirations. La formation comprend 3 années, à raison d'un jour de cours et d'une soirée par semaine. Chaque année comprend également 2 week-ends. Après s'être informée, la personne intéressée transmet à la FOPES son questionnaire de candidature et prépare l'épreuve (écrite et orale) d'admission, qui a lieu en avril et en mai. Un premier volet concerne les connaissances de base et le second un entretien d'orientation.</p>	<p><u>Lieu :</u> FOPES (local 144) Rue de la Lanterne Magique, 32 1348 Louvain-la-Neuve <u>Infos :</u> ☎ 010 47 39 08 mailto:info@opes.ucl.ac.be http://www.opes.ucl.ac.be/</p>
<p>16/03 de 10h à 18h</p>	<p>Bourse de l'Emploi et de la Formation à Molenbeek-Saint-Jean Celle-ci rassemblera des entreprises proposant des emplois ainsi que des Centres de Formation et/ou d'orientation à l'emploi. Ces derniers, présents dans des stands, seront prêts à répondre à l'éventail de questions posées par leurs visiteurs. De 14 à 18h, un forum de discussion intitulé « Discrimination et marché de l'emploi : quelles sont les mesures en faveur d'une intégration professionnelle pour tous ? ».</p>	<p><u>Lieu :</u> Salle communale du Sippelberg Av. du Sippelberg, 1 1080 Bruxelles Métro Osseghem</p>
<p>18/03 de 10h à 15h</p>	<p>Journée portes-ouvertes de la COBEFF La Coordination Bruxelloise pour l'Emploi et la Formation de Femmes (COBEFF) vous invite à venir découvrir son programme de formations qualifiantes, leurs conditions d'accès et la manière de travailler à la COBEFF.</p>	<p><u>Lieu :</u> Rue Phiomène, 39 1030 Bruxelles <u>Infos :</u> ☎ 02 250 35 60</p>

Vos remarques, suggestions, **articles** et annonces diverses sont les **bienvenus**.
Ainsi, nous serons en mesure de faire de ce mensuel un outil utile, pratique et agréable.
Attention : les documents pour la prochaine édition de "**L'insertion**" doivent nous parvenir, par e-mail si possible à <mailto:hoffstadt@febisp.be>, avant le **18 mars 2005**.